

## À Thil ...

### Samedi 4 février

#### Ouverture de la pêche à la truite

Rendez-vous à 8h aux Étangs de Thil ! Les prochains lâchers de truites auront lieu les 4 mars, 1<sup>er</sup> avril et 6 mai.

### Samedi 4 mars

#### Repas des anciens à l'Auberge de Thil

Offert comme chaque année aux Thilois de plus de 65 ans par le CCAS, bientôt transformé en CCCAS (Comité Consultatif Communal des Affaires Sociales).

### Vendredi 17 mars

#### Carnaval

Rendez-vous devant l'école à 14h30. Le défilé dans les rues du village sera clôturé par un goûter offert par le Sou des Écoles. À vos costumes !

### Au cours du printemps

#### Réunion publique concernant l'assainissement collectif

Plus d'informations sur la date et le lieu prochainement !

### Dimanches 23 avril et 7 mai

#### Élections présidentielles

Munissez-vous de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur et rendez-vous dans votre bureau de vote, en mairie.

### Lundi 8 mai

#### Commémoration 8 mai 1945

Au Monument aux Morts, devant la mairie, en compagnie des membres de l'association des Anciens Combattants Beynost - Thil.



## Édito

En 2016 à Thil, l'activité fut intense : les temps forts organisés par nos associations - toujours aussi dynamiques, et la centaine de réunions de toutes natures ont mobilisé les élus et les Thilois pour construire les projets d'avenir de notre village.

Dans cet esprit de concertation et de partage, 2017 verra l'engagement des premiers travaux de l'assainissement collectif, de l'aménagement urbain et environnemental du Quai des Amours et des Étangs de Thil, ainsi que la mise en sécurité de la traversée de l'autoroute A42.

Sans oublier la première édition de « La Thiloise », course associant 10 kilomètres de demi-fond et marche à pied, préparée depuis plusieurs mois par le comité consultatif communal, en lien avec Thil Assoc'. Elle aura lieu le 24 septembre prochain.

Nous vous rappelons également que le recensement de la population 2017 a été rondement mené en ce début d'année.

Le Conseil municipal et le personnel communal restent à votre écoute et vous renouvellent leurs vœux de Bonne Année.

Bien à vous,

**Bruno LOUSTALET, Maire**

## Le coin des enfants

### Les roulés-escargots de l'apéro

À faire avec un adulte pour t'aider à manipuler le couteau et le four !

Les ingrédients (pour 4 pers.) :

- 1 pâte feuilletée
- de la tapenade, du pesto, de la sauce tomate ou du fromage râpé
- du papier sulfurisé

1. Prends une pâte feuilletée, déroule-la délicatement et coupe-la en deux avec un couteau.

2. À l'aide d'une cuillère, étale sur la pâte une fine couche de tapenade, de sauce tomate ou de pesto, en fonction de tes envies. Tu peux aussi faire moitié-moitié, ou mettre un peu de gruyère râpé !

3. Attrape ensuite le côté arrondi de la pâte et roule-le vers le milieu, sans trop serrer. Tu obtiens alors 2 grands rouleaux allongés.



4. Coupe chaque rouleau en tranches de 1 cm et dispose-les à plat sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé. Tu vois déjà la forme des roulés-escargots !

5. Mets les escargots au four à 200°C pendant 15 minutes. C'est prêt !

Pour en savoir plus, venez sur notre site [www.thil.fr](http://www.thil.fr)

## Info

### Population recensée

Le recensement a été organisé du 19 janvier au 18 février 2017. Merci aux habitants pour l'accueil chaleureux réservé aux agents recenseurs, Yvette Confavreux et Nathalie Esteves !





## En Bref

### Accueil des gens du voyage

En 2017, afin de se mettre en conformité avec la loi Besson, la CCMP a délibéré pour que la parcelle de la ZA Actinove (acquise en 2013 en vue de l'aménagement du BMX) soit retenue comme terrain provisoire pour les gens du voyage, comme ce fut le cas en 2015 à Beynost et en 2014 et 2016 à La Boisse pour la 3CM. Ce terrain sera mis à disposition du 01 avril au 31 octobre.

A la demande de la Mairie, un permis d'aménager précaire sera instruit au titre de l'article L-433-1 du Code de l'urbanisme.

## Quoi de neuf à Thil ?

### Révision du PLU

Après l'enquête publique qui s'est tenue du 7 décembre 2016 au 7 janvier dernier, le Commissaire enquêteur a formulé son avis (rapport disponible en ligne sur le site communal) et le Conseil municipal du 15 février a délibéré pour son approbation. Le PLU révisé sera applicable dès que les formalités réglementaires auront été accomplies.

### Assainissement collectif



Après prise en compte de l'avis de l'hydrogéologue, l'avant-projet détaille les solutions techniques, les phases de travaux et leurs enveloppes financières. Il a été présenté à l'ensemble

des élus puis validé par le Comité de pilotage réunissant tous les acteurs institutionnels impliqués dans le projet (élus de Thil, CCMP, 3CM, SIE Thil-Niévroz, Département, Agence régionale de Santé...). Son approbation a fait l'objet d'une délibération lors du dernier Conseil municipal, qui a autorisé le Maire à engager les études détaillées de projet.

Les Thilois seront invités au printemps prochain à une grande réunion publique à ce sujet.

### Assainissement collectif

Les points essentiels à retenir :

- Le réseau de connexion à la STEP des Îles s'effectuera via la RD 61B (Route de Niévroz) et sera financé par la CCMP.
- La tranche de travaux n°1 (ensemble des habitations comprises entre le Chemin du Poteau, la Route de Niévroz, la Rue Neuve et la Route de Montluel - de part et d'autre - et la Rue du Canal) et la tranche n°2 (ensemble des habitations situées rue de l'Église et rue de la Mairie feront l'objet du premier marché de travaux (automne 2017). Environ la moitié du village sera alors desservie.
- Les travaux débuteront à l'automne 2017 et devraient durer 18 mois pour la première tranche.
- La récupération des eaux pluviales des toitures et de la voirie sera réalisée uniquement pour les habitations incluses dans le périmètre rapproché du puits de captage. Pour la Rue Neuve, la récupération des eaux pluviales ne concerne que les voiries.
- Le montant estimatif des travaux de réseaux est estimé à 3 301 425,30€ HT (hors honoraires d'études et de maîtrise d'œuvre, hors quote-part du traitement à la STEP des Îles).
- Les subventions attendues du Département de l'Ain et de l'Agence de l'eau sont de l'ordre de 40%.

## Urbanisme : nouveau service

La Commission urbanisme met en place un nouveau service, proposé aux Thilois après la délivrance d'une autorisation de travaux. Une interrogation lors de la réalisation de votre projet ? Un conseil sur la conformité réglementaire de mise en œuvre ? Une difficulté pour déclarer l'achèvement de vos travaux ?

Kamel Mohammadi assurera le suivi de votre demande, prendra rendez-vous pour une visite sur place et vous accompagnera jusqu'au dépôt de DACT (Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux).

Prenez contact avec Anne Garcia, à l'accueil de la Mairie.

